



## TARIFS DE L'ELECTRICITE EN BASSE TENSION

à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2018

(Hors Taxes)

### Basse Tension Générale

TARIF	SECTEUR	REDEVANCE DE PUISSANCE <sup>(1)</sup> (mill/kVA/mois)	PRIX D'ENERGIE POUR CHAQUE TRANCHE DE CONSOMMATION MENSUELLE (mill/kWh) <sup>(1)(2)</sup>					
			1-50	51-100	101-200	201-300	301-500	501 et +
<i>Tranche économique</i> ( 1 et 2 kVA & C* ≤ 100 kWh/mois)	Résidentiel <sup>(3)</sup>	700	75					
	Résidentiel <sup>(4)</sup>		108					
	Non Résidentiel <sup>(5)</sup>		118					
<i>Tranche économique</i> ( 1 et 2 kVA & C* > à 100 kWh/mois)	Résidentiel	700	176		218	295	355	
	Non Résidentiel		195		240	290	345	
<i>Tranche Normale</i> ( > à 2 kVA )								

### Basse Tension Spéciaux

TARIF	REDEVANCE (1)		PRIX D'ENERGIE (mill/kWh) <sup>(1) (2)</sup>			
	D'ABONNEMENT (mill/Ab/mois)	DE PUISSANCE (mill/kVA/mois)	Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit
Eclairage Public	-	900	234			
Chauffe-eau <sup>(6)</sup>	500	-	295	Effacement <sup>(7)</sup>	Effacement <sup>(7)</sup>	295
Chauffage & Climatisation <sup>(6)</sup>	-	700	355			
Irrigation	Uniforme <sup>(6)</sup>	300	164			
	Trois postes horaires	1 000	121	NA	345	106

#### ABREVIATIONS :

mill : millime tunisien, NA = Non Applicable, kVA : kilo Volt Ampère, Ab = Abonnement, h : heure, C\* : consommation

J : Jour, Pmé : Pointe matin été, Ps : Pointe soir, N : Nuit

(1) La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à appliquer aux taux de :

+ 19% sur toutes les redevances et sur le prix de l'énergie (hors taxes) des usages autres que résidentiel et irrigation

+ 13% sur le prix de l'énergie (hors taxes) des usages résidentiel et irrigation

(2) A majorer de la surtaxe municipale : 5 mill/kWh

(3) Si la consommation ne dépasse pas 50 kWh/mois pour le secteur Résidentiel

(4) Si la consommation est comprise entre 51 et 100 kWh/mois pour le secteur Résidentiel

(5) Si la consommation ne dépasse pas 100 kWh/mois pour le secteur Non Résidentiel

(6) Ce tarif n'est plus accordé

(7) Effacement en "pointe matin été" durant les mois d'été ( Juin à Août) et en "pointe soir" durant les mois d'hiver ( Septembre à Mai ).

Tout kWh consommé pendant le poste "pointe soir" en été ( Juin à Août) est facturé à 295 millimes